



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les oiseaux marins en zone Natura 2000

Assemblée générale 21/02/2026 – Givrand



Cofinancé par
l'Union européenne





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Qui suis-je ?

Natura 2000 qu'est ce que c'est ?

Les oiseaux marins présents dans la zone Natura 2000

Sensibilité aux dérangements

Quelques outils et bonnes pratiques

• Qui suis-je ?



 **Julie Caquelard** Chargée de mission Natura 2000 en mer – Île d'Yeu

Je travaille pour l'**Office Français de la Biodiversité (OFB)**, établissement public de l'État. Je dépends de la délégation de façade Atlantique, basée à Nantes, mais j'exerce mes missions sur **l'île d'Yeu**.

 **Mon rôle** : Animer et renouveler le plan de gestion des sites Natura 2000 en mer autour de l'île d'Yeu.

 **Exemples d'actions :**

- Animation des aires marines éducatives
- Réalisation d'études d'acquisition de connaissances : cartographie des habitats sous-marins, suivi des colonies d'oiseaux, etc,
- Travail en lien avec les acteurs institutionnels et locaux : DREAL, DDTM, communes, associations, acteurs socio-économiques,
- Sensibilisation sur le terrain et encadrement d'autres intervenants.



• Natura 2000 qu'est ce que c'est ?

Un réseau européen de sites naturels protégés.

- Objectif : **Maintenir ou restaurer le bon état écologique des habitats et espèces visés par les directives en conciliant les activités humaines avec les enjeux environnementaux.**

🎯 Fondé sur deux directives européennes :

- Directive Oiseaux (1979) → Zone de Protection Spéciale (ZPS),
- Directive Habitats-Faune-Flore (1992) → Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

- **1 site = 1 plan de gestion = 1 document d'objectifs (DocOb)**

Identifie les enjeux écologiques, les activités humaines, et les actions à mettre en œuvre. Réalisé en concertation avec les acteurs du territoire.

- **Une animation locale**

Coordination des actions du plan de gestion : le DocOb (Document d'Objectif) Mobilise les acteurs du territoire sur les thématiques

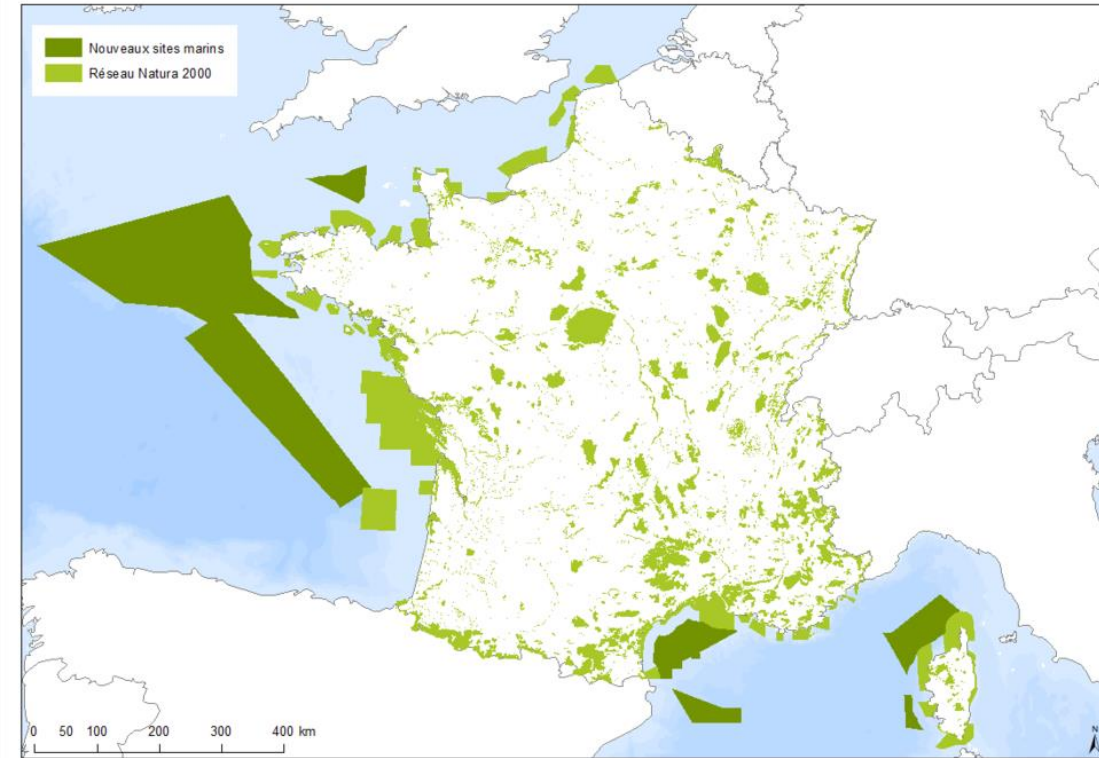
Natura 2000 : pêcheurs, collectivités, associations, services de l'État, plaisanciers, ...

- **Des actions concrètes**

Sensibilisation des usagers de la mer (plaisance, pêcheurs de loisir, professionnels, clubs ...)

Suivi des habitats et des espèces d'intérêts communautaires grâce à la réalisation d'étude.

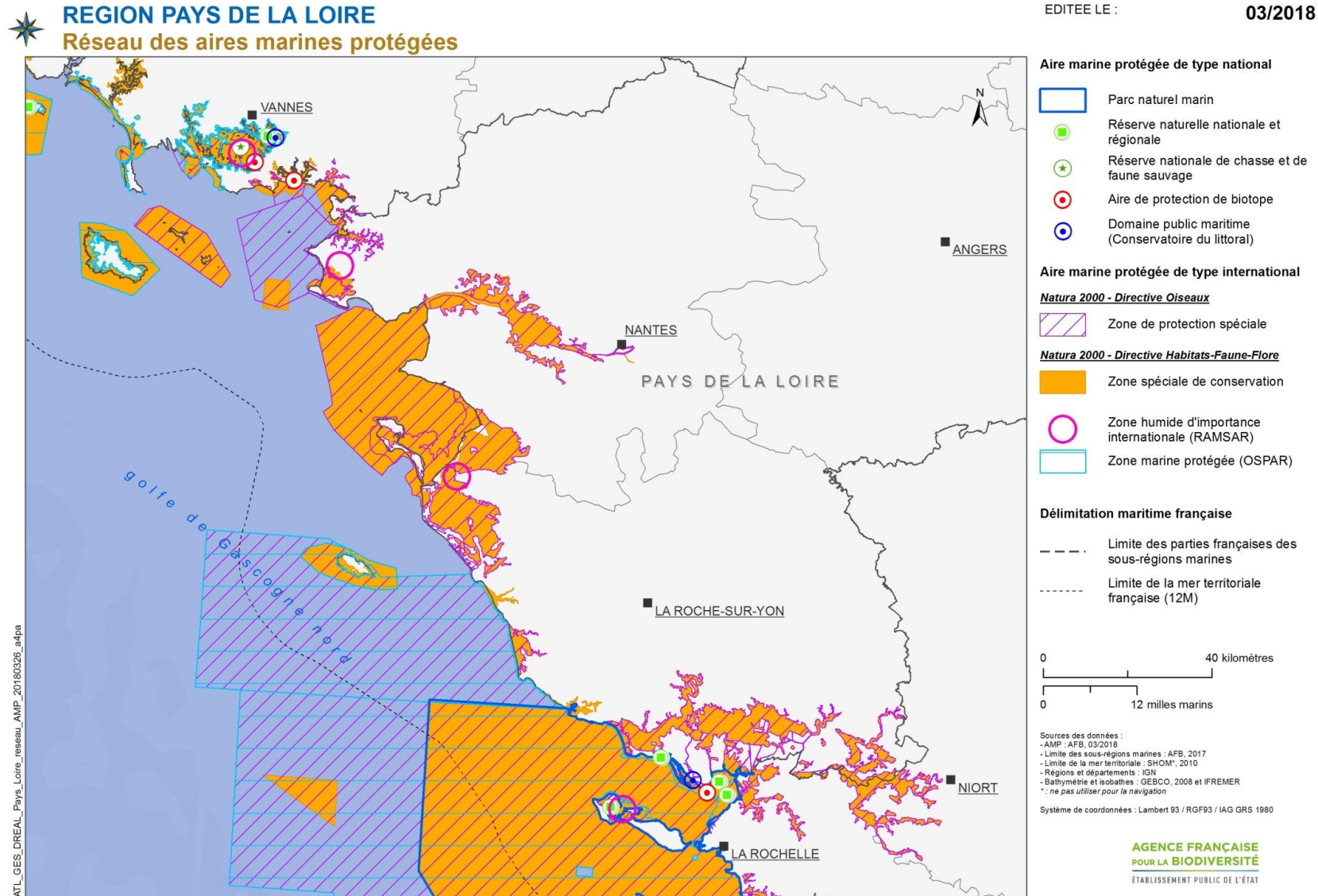
Régulation de certaines pratiques (ex : mouillage, pêche, rejets...) via les Evaluations d'Incidences Natura 2000.



<https://www.youtube.com/watch?v=jfTYcXu0Nuc> (1m20)



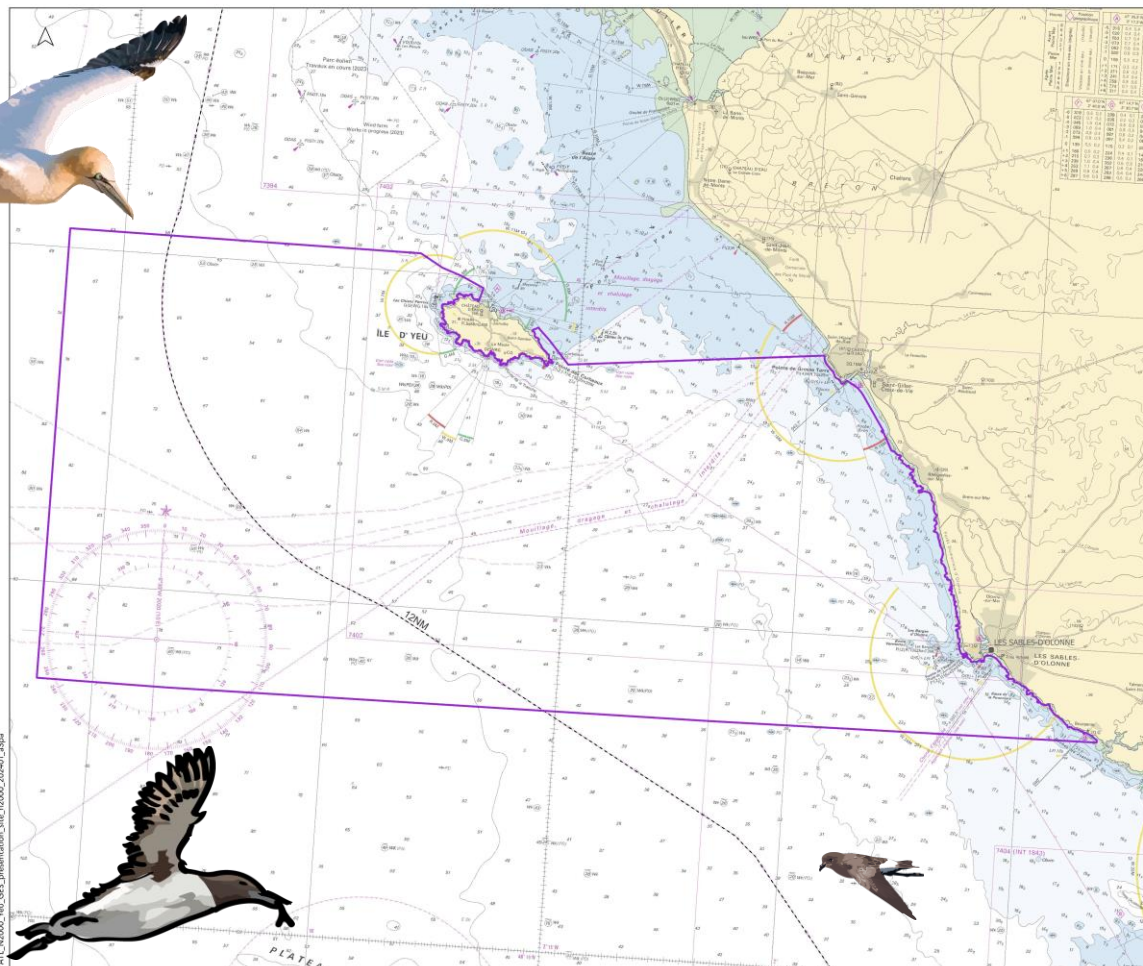
Le réseau d'aires marines protégées en Pays de la Loire



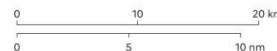


• Un grand site Natura 2000 au large de la Vendée :

SECTEUR DE L'ÎLE D'YEU
NATURA 2000 - Directive Oiseaux : Zone de protection spéciale



Zone de protection spéciale (DO)
FR5212015
Secteur de l'île d'Yeu



EDITEE LE : 1 / 2024

Sources des données :
- Site N2000 - OFB
- Fond de carte : carte SHOM, flux WMS
*: ne pas utiliser pour la navigation
Système de coordonnées : EPSG:2154



- 1 Zone de Protection Spéciale qui concerne la protection des oiseaux marins :

« Secteur marin de l'île d'Yeu jusqu'au continent »

Zone 100% marine avec 4 enjeux :

- Accueil important pour le Puffin des Baléares;
- Accueil important pour les oiseaux en période inter-nuptiale
- Zone d'alimentation pour les populations nicheuses autour et dans la ZPS;
- Macro-fonctionnalités.



• Les oiseaux marins présents dans la zone Natura 2000

- 18 espèces d'oiseaux ont permis le classement de la zone, des enjeux de protection spécifique à chaque espèce:



Macareux moine



Sterne pierregarin



Cormoran huppé



Goéland marin



Goéland brun



Sterne caugek



Pingouin torda



Goéland argenté



Mouette tridactyle



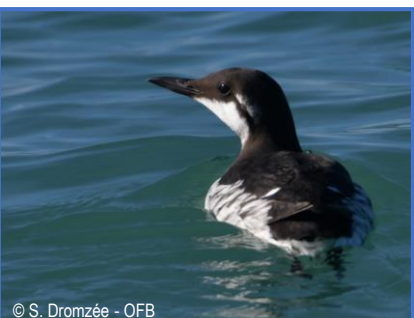
Mouette rieuse



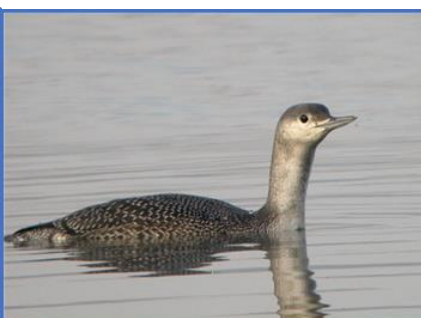
Mouette pygmée



Mouette
mélanocéphale



Guillemot de Troil



Plongeon catmarin



Fulmar boréal



Océanite tempête

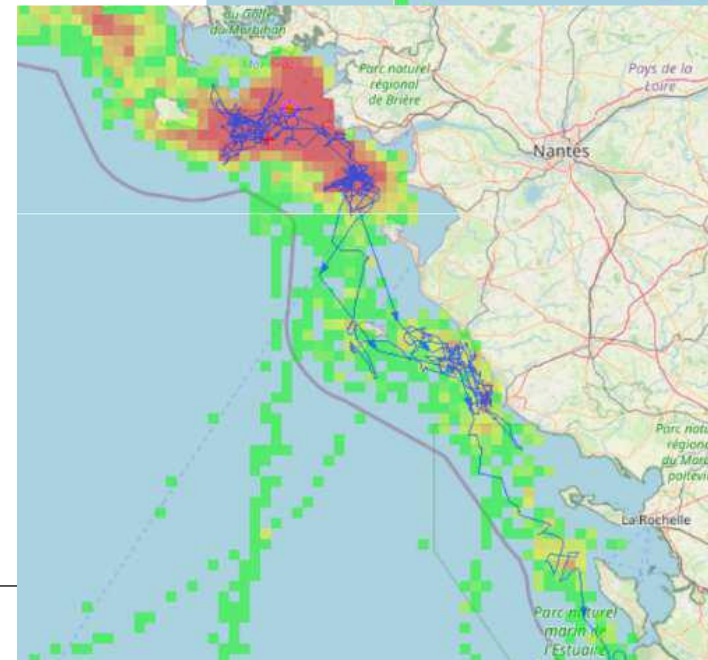
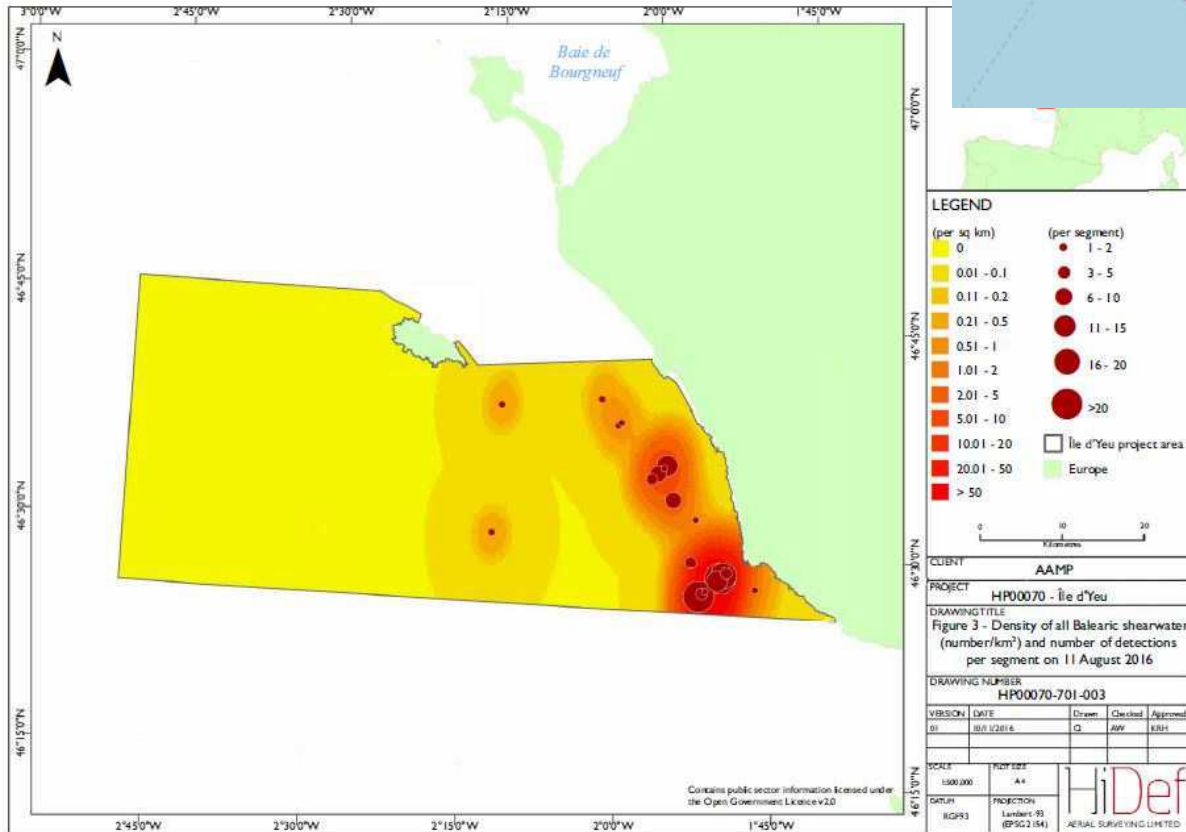
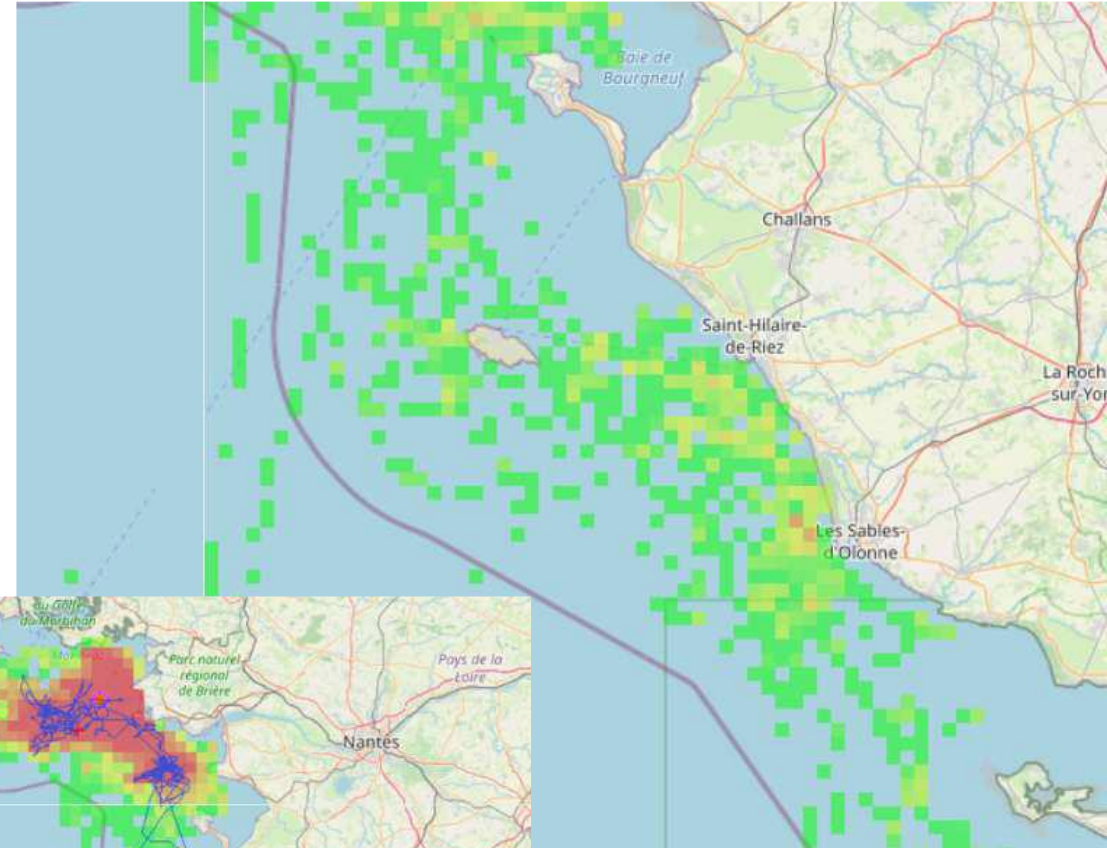
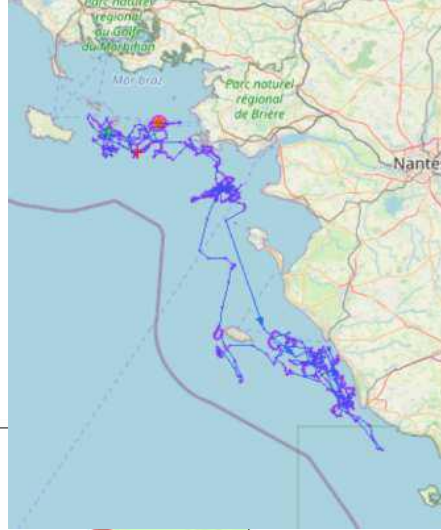


Puffin des Baléares



Fou de Bassan

Le puffin des Baléares, un enjeu fort pour la zone Natura 2000 en Vendée



Plus d'information sur le PNA :
<https://oiseaux-marins.org/accueil/projets/pna-puffin>

• Sensibilité aux dérangements

Le dérangement est défini comme « tout événement généré par l'activité humaine qui provoque une réaction (l'effet) de défense ou de fuite d'un animal, ou qui induit, directement ou non, une augmentation des risques de mortalité (l'impact) pour les individus de la population considérée ou, en période de reproduction, une diminution du succès reproducteur »¹



- La réglementation

Réglementation liée au dérangement des mammifères et des oiseaux marins en mer

En France, la totalité des mammifères et des oiseaux marins rencontrés dans les eaux territoriales françaises est protégée.

Arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.
Arrêté ministériel du 1er juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés et les modalités de leur protection.



Oiseaux marins

Cet arrêté stipule que la perturbation intentionnelle des oiseaux est **interdite**, si elle remet en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée (périodes de nourrissage ou de repos par exemple).



Avril 2023 | Photo : Adrien Lambrichts / OFB et Illustration : Yann Soudrie / OFB

Mammifères marins

Cet arrêté national régit l'approche des mammifères marins en France. Il stipule que la perturbation intentionnelle des cétacés est **interdite** et précise une distance d'approche interdite à moins de 100 mètres des animaux dans les aires marines protégées.

En présence de mammifères ou d'oiseaux marins en phase d'alimentation ou de repos, vous devez adapter votre comportement pour ne pas provoquer de dérangements, d'envols ou de fuites. Couper la route d'un groupe de dauphins en nage, déranger des oiseaux en pêche active ou au repos est considéré comme de la perturbation intentionnelle.



Perturber intentionnellement un individu ou un groupe d'oiseaux et/ou de mammifères marins constitue une infraction punie d'une amende de 750 € pour une personne physique et 3500 € pour une personne morale.

• Les outils et les bonnes pratiques

En France, cette espèce est particulièrement vulnérable au dérangement par les bateaux car en période de mue ses capacités de vol et de plongée sont très limitées, et ses réserves énergétiques au plus bas.



Les captures accidentelles par la pêche professionnelle sont la cause principale du déclin de l'espèce, mais la pêche de loisir peut également générer des captures. Les métiers de l'hameçon et du filet sont principalement concernés.

Réduisons les risques de dérangement

- › Je repère les radeaux et je garde mes distances tout en réduisant ma vitesse
- › Je ne tente pas d'approcher ou de traverser un radeau pour faire décoller les oiseaux

Réduisons les risques de capture accidentelle

- › Je ne mets pas à l'eau mon engin en présence d'un radeau
- › Je privilégie la mise à l'eau de nuit
- › J'évite les rejets lorsque je mets à l'eau ou que je relève à mes engins
- › Je privilégie crabe et leurres comme appâts qui attirent moins les oiseaux que sardines, anchois ou lançons : une vraie différence de captures accidentelles !

Un oiseau s'est pris dans un de vos hameçons, il est encore vivant ?

Adoptez les bons réflexes pour libérer l'oiseau en toute sécurité pour vous et pour lui, en suivant les étapes :



A stocker avec vos engins de pêche, vous les aurez toujours à bord !



1 Allez jusqu'à l'oiseau. Utilisez une époussette pour récupérer l'oiseau à bord.



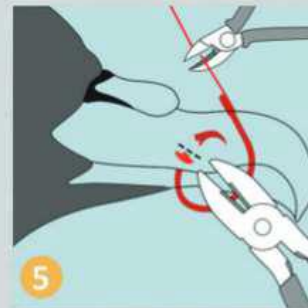
2 Pour les petits oiseaux, prenez-les entre vos doigts, derrière le cou.



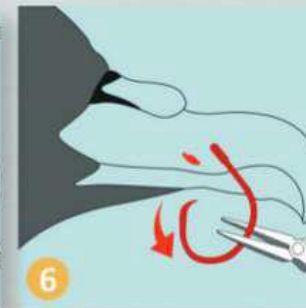
3 Enroulez les oiseaux de taille moyenne dans une serviette et couvrez leur les yeux.



4 Tenez fermement les pattes de l'oiseau. Pour les grands oiseaux, selon l'espèce, maintenez le bec fermé, sans couvrir les narines ou laissez le bec entrouvert pour permettre la respiration (absence de narine).



5 Coupez la ligne de pêche. Utilisez une pince pour aplatir le barbillon ou coupez l'hameçon avec un petit coupe-boulon.



6 Tirez l'hameçon hors du bec.



7 Si l'hameçon est avalé, coupez la ligne le plus court possible. Une ligne laissée trop longue à l'extérieur peut s'emmêler à une plante, un rocher ou à un autre oiseau.



8 Si l'oiseau est fatigué ou détrempé, placez-le au calme dans une boîte/caisse fermée mais aérée.



Une application gratuite au service des plaisanciers : Nav&Co

Application gratuite (Android / iOS) développée par :  SHOM,  OFB et  avec  UNION EUROPÉENNE

Ce compagnon permet ainsi aux navigateurs et aux pratiquants de sports nautiques d'améliorer la sécurité de leurs sorties en mer, tout en les sensibilisant à l'importance de la biodiversité marine et aux bons gestes à adopter pour la préserver.

Mode « Infonautic » : sécurité & réglementation

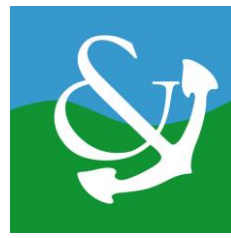
- Alertes en temps réel sur les zones réglementées avec notification.
- Émission des alertes AVURNAV / AVINAV (Infos officielles issues de la plateforme nationale PING)
- Photos du balisage pour faciliter l'identification

Mode « Découverte » : biodiversité marine

- Points d'intérêt géolocalisés (3 000 contenus pédagogiques sur les espèces et habitats, herbiers)
- Sensibilisation aux bonnes pratiques (mouillage responsable, respect des zones sensibles)

Fonctionne également hors connexion

Liens video explicative : <https://youtu.be/KsaIxOhac5Y> et <https://youtu.be/2b1iF0okaSY>

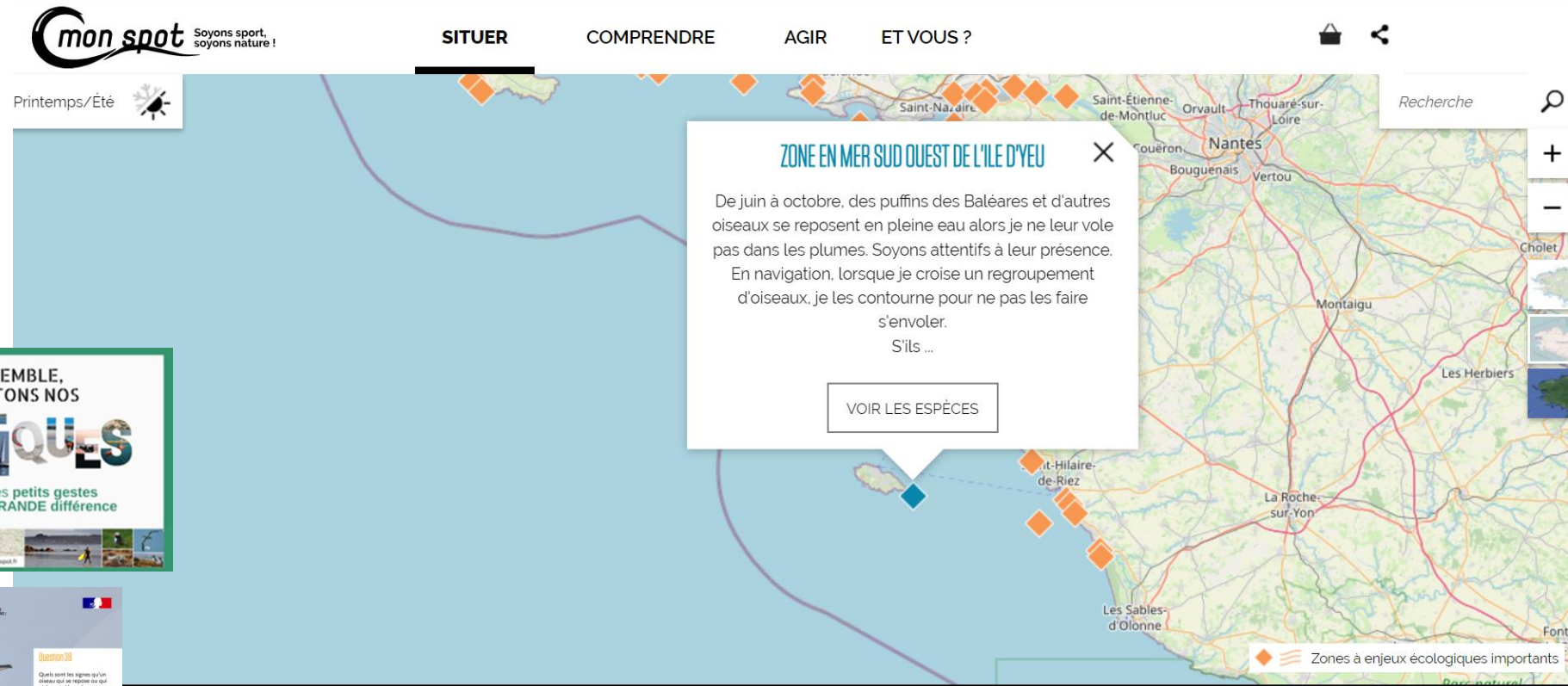
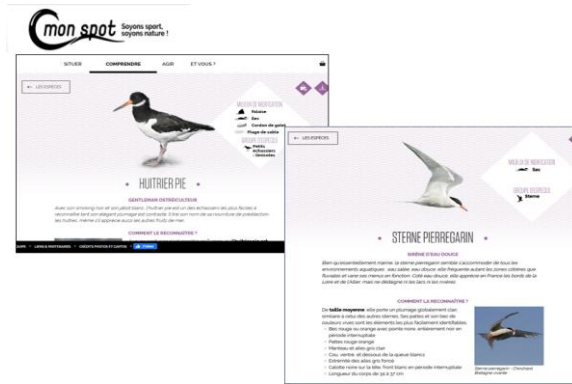


Un site internet : C mon spot

Un site web pour sensibiliser les usagers nautiques au dérangement des espèces

- Une cartographie des enjeux :**
- nidification des oiseaux
 - repositoires à phoques
 - oiseaux hivernants

www.c-monspot.fr



Des fiches conseils bonnes pratiques par activité :



Une série de jeu questions-réponses « code d'honneur de la mer »



- **Pour aller plus loin**

La charte Natura 2000 du site « Secteur marin de l'île d'Yeu jusqu'au continent »

Je m'engage à prendre connaissance de la réglementation, je communique.

Par thématique :

- Réduire l'apport et la présence de déchets dans la ZPS issus des activités et des usages ainsi que des déchets d'origine terrestre;
- Limiter le rejet dans la ZPS de contaminants lors du carénage des navires (plaisance et professionnels), des équipements immergés (bouées, structures d'élevages, etc.), lors du dragage (sédiments contaminés) et du rejet d'eaux usées (bypass);
- Réduire les risques de captures accidentelles des espèces à enjeux dans la ZPS (pêche professionnelle et récréative), avec les engins potentiellement impactants;
- Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins à enjeux en période inter-nuptiale au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels.

Formulaire d'adhésion
Charte Natura 2000 – ZPS « Secteur de l'île d'Yeu »

Identification de l'adhérent

Nom : Prénom :
Adresse : Activité(s) :
Mail :

Adhésion individuelle Adhésion collective (pour une structure ou un organisateur de manifestation nautique)
Structure représentée :

La charte ne se substitue pas aux obligations réglementaires en vigueur liées aux usages de la mer dont j'ai connaissance et que je respecte.

Je veille à respecter l'ensemble des recommandations présentées dans la charte Natura 2000 « Secteur de l'île d'Yeu ».

Je m'engage à respecter l'ensemble des engagements que j'ai cochés dans cette charte.

Une cartographie du patrimoine naturel du site sera fournie par l'OFB au moment de la signature de la charte.

Je m'engage pour une durée de 5 ans à compter de la réception par la DDTM de la Vendée de ce formulaire d'engagement et du Cerfa, accompagnés d'une copie de la charte et des engagements choisis.

Date : Signature :

Je vous remercie pour votre attention !

Je reste disponible en cas de questions, idées, initiatives :

Julie CAQUELARD

Chargée de mission Natura 2000 en mer – Île d'Yeu
Délégation de façade Atlantique

Office Français de la Biodiversité
3 Rue de Galiote, 85350 L'Île-d'Yeu
Mél : julie.caquelard@ofb.gouv.fr
Tel : 06 58 36 20 19



Cofinancé par
l'Union européenne